et particulièrement sur le visage, les traces apparentes de la douceur des fidèles. Pendant toute la scène, l'orgue avait couvert le bruit du tumulte. Quand Gray fut expulsé, on continua à célébrer fastueusement la naissance misérable du Christ.

Un «coup d'eau» dans un charbonnage

A LIÈGE

Grâce à la promptitude de la remonte, on n'a *aucun accident à déplorer.*

Liège, 27 décembre. — Hier vers onze heures du matin, le personnel du charbonnage de la Violette, à Jupille, dépendance de Bonne-Espérance et Batterie, était mis en émoi par une désolante nouvelle :

Un « coup d'eau » venait de se produire dans la mine, où se trouvaient à ce moment quelques ouvriers. Aussitôt, M. Cloes, directeur gérant du siège donna des ordres pour un prompt sauvetage.

Par bonheur, les ouvriers occupés à l'étage de 112 mètres, où était survenu le « coup d'eau », d'ailleurs peu important, s'étaient rapidement portés vers les cages de remonte et la manœuvre, exécutée rapidement, les eut vite mis à l'abri du danger.

Comme nous le disons, le « coup d'eau » s'était produit à l'étage de 112 mètres, à un endroit où l'on était en train de pratiquer des sondages pour rencontrer une poche d'eau que l'on supposait trouver là et en provoquer l'écoulement. Cette poche avait été découverte plus tôt qu'on ne le croyait et avait brusquement déversé son contenu aux étages inférieurs, sans occasionner d'accident de personnes.

La remonte des ouvriers ayant été opérée, un ingénieur du siège se fit descendre peu après pour se rendre compte de l'état des lieux. De ces constatations, il résulte que le volume d'eau qui s'est écoulé dans la galerie inférieure est assez considérable et que le travail devra être interrompu pendant plusieurs jours.

LES DRAMES DE LA FOLIE

Un alcoolique tue sa fiancée

Un manœuvre congédié de l'usine où il travaillait, tue sa fiancée et disparaît.

Chaumont, 27 décembre. — Un terrible drame a mis en émoi la population de Joinville (Haute-Marne). Un manœuvre nommé Schmitt, âgé de vingt-quatre ans, a tué d'un coup de revolver une jeune fille de dix-huit ans, nommée Marie Thiriet. Voici dans quelles circonstances.

Dans la journée, Schmitt qui était ivre, et qui travaillait aux forges de Bussy, avait eu une discussion avec son contremaître et s'était livré sur ce dernier à des violences telles qu'il avait fallu le higoter.

Immédiatement congédié et nanti de sa paye qui se montait à 45 francs, il acheta aussitôt un revolver et des balles blindées, et on l'entendit proférer des menaces contre ses camarades de travail. Rien ne pouvait faire prévoir qu'il tournerait sa rage contre une autre personne.

Vers onze heures, il croise devant le numéro 47 de la Grande-Rue, Maria Thiriet avec qui il avait été fiancé et qui rentrait paisiblement chez elle en compagnie de sa mère. Schmitt se précipite sur elle et lui plaçant le canon du revolver derrière l'oreille droite, fit feu. La pauvre fille tomba, tuée sur le coup.

Un témoin de la scène, M. Colin, tailleur, se mit à la poursuite du meurtrier qui fuyait à toutes jambes. Schmitt se retourna et à quatre reprises fit feu. M. Colin ne fut pas atteint, mais Schmitt ne fut pas rejoint.

On se perd en conjectures sur le mobile de ce crime. A l'heure où je vous téléphone, Schmitt, malgré les actives recherches qui se continuent, n'a pas encore pu être retrouvé. On est porté à croire qu'il s'est fait justice.

RENTIER ET VAGABOND

Un notaire du Loiret lui envoie ses arrérages chaque trimestre.

Paris, 27 décembre. — Deux gendarmes de Maisons-Laffitte, en tournée dans la forêt de Saint-Germain pour rechercher un individu qui leur avait été signalé comme s'étant livré en ville à des dépenses exagérées, aperçevaient, dans une hutte de branchages servant d'abri aux bûcherons, quatre trimardeurs d'ont l'un répondait au signalement de celui qu'ils cherchaient.

Assis autour d'un feu de fagots, les quatre hommes festoyaient.

Interpellé ,l'homme dont les gendarmes avaient le signalement ne se fit pas prier pour fournir ses papiers.

Son acte de naissance établissait qu'il se nommait Pierre Jadras ,« originaire du Loiret » ; d'autres papiers apprirent aux gendarmes que ce vagabond, âgé aujourd'hui de près de soixante ans, avait été maire et qu'il était officier d'académie.

Il expliqua lui-même aux gendarmes que, à la suite de chagrins d'ordre intime, il avait quitté sa famille, après avoir placé environ 45.000 francs en rentes sur l'Etat dont un notaire du Loiret lui faisait parvenir les arrérages chaque trimestre.

Il vivait en chemineau et prenait plaisir à offrir de temps à autre un bon repas aux pauvriers qu'il rencontrait sur le « trimard ».

Nouvelles de Partout

Sur la demande du procureur du roi, on a procédé à Catane (Italie), et dans les environs, à l'arrestation de vingt-neuf personnes, appartenant presque toutes à la meilleure société de la province.

Il y a parmi les arrêtés un juge, un ex-conseiller à la Cour d'Appel, le baron Seminara, le directeur du Cabinet Chimique de Catane.

Des mandats d'amener ont été lancés aussi à Naples et à Livourne.

Tous ces détenus sont accusés d'avoir organisé méthodiquement, pendant de longs mois, des chantages contre de riches propriétaires d'Acircale et de Catane, auxquels ils soutiraient des sommes considérables, moyennant des dénonciations contre eux à l'autorité judiciaire.

On s'attend à des révélations sensationnelles.

∿∿

On télégraphie de Téhéran que le corps diplomatique s'est réuni mercredi à la légation de France, dans le but de discuter la question d'une intervention anglo-russe, au cas où des mesures nécessaires ne seraient pas prises pour ramener l'ordre dans la capitale.

∿∿

La cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Limoges condamnant un tabrient à huit jours de prison avec sursis et deux mille francs d'amende, pour avoir fourni aux hospices de Limoges, à titre d'aumône judiciaire, de la graisse fabriquée avec du suif de bœuf, de l'huile de coton au lieu de graisse pure de porc.

∿∿

Un crime a été commis à Perdic, M. Jean Piriou, soixante-six ans, retraité maritime, a été assommé, puis pendu dans le grenier de sa maison.

Les auteurs du crime, Joseph Nimier, vingt-cinq ans, maçon, et Louis Evernio, dix-neuf ans, ont été arrêtés et ont fait des aveux complets. Le vol est le mobile du crime.

∿∿

Dans les cercles politiques espagnols, on assure que la grâce de M. Nackens serait un fait acquis ; le décret serait signé, dit-on, le 6 janvier prochain, jour de la fête des Rois.

On ajoute que la signature aurait lieu ce jour-là, pour que M. Nackens se trouve soumis à la loi de « condamnation conditionnelle » qui entrera en vigueur le premier janvier prochain et aux termes de laquelle M. Nackens ne pourrait entreprendre, avant un délai de deux ans, aucune campagne de presse.

Cette nouvelle est donnée sous les plus expresses réserves.

∿∿

Un groupe de détectives a envahi, mercredi soir, à Pittsburg, aux Etats-Unis, le local où se réunissaient les membres de la société secrète dite « la Main Noire », composée exclusivement d'Italiens. Cette société, comme on sait, est responsable de nombre de crimes et d'enlèvements commis en ces derniers temps. La police surprit les criminels en train d'enseigner le maniement du stylet aux néophytes. Tous ont été arrêtés et conduits en prison.

Informations
REGIONALES

UNE ALERTE AUX MINES DE COURRIÈRES

LA SITUATION S'AGGRAVE. — LA REPRISE DU TRAVAIL EST AJOURNEE. LES OUVRIERS SERONT REPARTIS DANS LES AUTRES PUITS.

Plusieurs de nos confrères publiaient, hier, une note de la Compagnie de Courrières, déclarant que tout danger était écarté à la fosse numéro 5, et que le travail était repris.

Cette note n'a pas tardé à être démentie par les événements.

En effet, le travail n'a pu être repris, il est même suspendu sans qu'on puisse fixer le jour où il sera repris.

M. Guerre, ingénieur principal des mines de Courrières, a remis, hier, au citoyen Delille, président de la section syndicale, la note suivante :

« La situation qui s'était améliorée depuis mercredi, s'est subitement aggravée par suite de la rencontre d'une cassure très échauffée.

Dans ces conditions, le travail a été de nouveau suspendu à la fosse numéro 5 dont le personnel, sauf celui qui sera occupé aux travaux spéciaux, sera réparti dans les autres puits de la concession, à partir du lundi matin.

Un train spécial composé de wagons de la Compagnie du Nord, assurera le transport.

Le personnel recevra une indemnité d'une demi-journée pour le chômage de demain.

Nous donnerons demain le rapport du délégué mineur concernant la situation actuelle de l'incendie dans la veine Marie de la fosse numéro 5.

Une chute de 100 mètres aux Mines de Liévin

Un machiniste d'Angres affreusement mutilé

Un machiniste de la fosse numéro 1 bis, des mines de Liévin, Auguste Bassery, âgé de trente-sept ans, a trouvé une mort atroce hier après-midi.

Bassery était à son travail au beurtia 200, à 476 mètres. Il arrivait avec une berline mais la cage se trouvant en bas, il emballa dans le vide et fit une chute d'une centaine de mètres. On le releva dans un état pitoyable.

Le docteur Biet, mandé aussitôt, ne put que constater le décès.

Le malheureux machiniste avait eu la tête fracassée, les deux bras et la jambe gauche fracturés ; la cervelle avait jailli hors du crâne et le sang sortait abondamment par la bouche.

Le corps de Bassery, après les constatations d'usage, a été transporté dans sa famille, à Angres.

Noël rouge à SALLAUMINES

Un Belge frappé d'un coup de couteau par un de ses compatriotes. — Etat grave du blessé.

Une sanglante bagarre a marqué la nuit du 25 au 26 courant, à Sallaumines, où, depuis longtemps, on n'avait pas entendu parler de coups de couteau.

La scène s'est passée, naturellement, dans un des crins-crins qui sont le plus bel ornement de la rue de Douai. Cette fois, c'est l'établissement Strubbe qui, après avoir fourni la plupart des héros des bagarres précédemment relatées, a été le théâtre d'un de ces combats à l'arme blanche, si chers au cœur des galants chevaliers d'outre-Lys.

Il était environ onze heures. Deux mineurs, Cyrille Beuselynck, 23 ans, et Polydore Gekière, 30 ans, tous deux demeurant dans un estaminet voisin, chez Deprez, buvaient leur chope au cabaret tenu par Théodore Strubbe.

Non loin d'eux, à une autre table, un marchand de fromage de Lille, Bridts Louis et son fils Meldors, 13 ans, écoutaient avec recueillement les chants plus ou moins harmonieux du crincrin, à la manivelle duquel s'était attelé un sieur Emile Desmedt, 21 ans, lorsqu'un maçon, nommé Etienne Eereboudt, 21 ans, fit son entrée dans le débit.

Eereboudt s'assit à une table et demanda une chope qu'on lui servit. A peine y avait-il touché, que Strubbe s'avança vers lui et, d'un air menaçant, lui dit : « Est-ce que tu vas venir faire comme ton frère a fait ici, il y a quatre ans ? ».

L'interpellé répondit qu'il ignorait ce que son frère avait bien pu faire il y a quatre ans, et qu'au surplus, cela ne le regardait pas.

Strubbe l'invita alors à décamper illico. Ce à quoi l'autre répondit en disant : « Je n'ai rien fait de mal, pourquoi partirais-je ? »

Le débitant n'insista pas, mais il tourna les talons et disparut dans son cabinet.

Pendant ce temps, la femme Strubbe, née Valérie Spriet, s'approchant d'Eereboudt et, le prenant par le bras, le força à se lever et le poussa vers la porte.

SCENE DE CAUVAGERIE

Déjà le maçon avait franchi le seuil, lorsque Strubbe sortit de sa cuisine comme un furieux, brandissant un couteau. D'un geste brusque il jeta sa femme sur le côté, se précipita sur Eereboudt et lui plongea son couteau dans la poitrine.

Le malheureux tomba à la renverse ; mais cela ne suffisait pas encore. Strubbe sortit dans la rue, accompagné de Bridts, le marchand de fromages de Lille et, tous deux, tombèrent à bras raccourcis sur Eereboudt qui gisait à terre, dans une mare de sang.

Ils le frappèrent à coups de pieds et à coups de poings, pendant que les témoins de cette scène de sauvagerie, terrorisés, n'osaient pas se porter au secours de la victime.

Enfin, les deux brutes consentirent à le lâcher et rentrèrent dans l'estaminet.

Strubbe alla remettre son couteau à la cuisine et, ayant déclaré aux deux consommateurs dont nous parlons plus haut, qu'il était l'heure de la retraite, il les invita à sortir.

GRAVES BLESSURES

Une fois dans la rue, Beuselynck et Gekière, se heurtèrent au corps d'Eereboudt qui gémissait, étendu sur le sol, sans pouvoir se relever. Ils le transportèrent alors à leur logement, à l'estaminet Desprez, 55, rue de Douai, où on lui donna les premiers soins, en attendant l'arrivée de M. le docteur Brunelle qu'on avait fait appeler.

Le praticien examina le blessé dont l'état lui apparut immédiatement comme très grave. La lame du couteau l'atteignant à la partie gauche supérieure du thorax a, en effet, atteint le poumon. De plus, Eereboudt porte des contusions multiples provenant des coups qu'il a reçus par tout le corps.

Eereboudt, qui est âgé de 21 ans, demeure à Loos-en-Gohelle, en face de la fosse numéro 17. Le docteur avait prescrit son transfert à l'hôpital de Lens, mais il paraît que des questions de haute gravité administrative, s'y sont jusqu'ici opposées et le blessé est toujours soigné chez Desprez.

LE MEURTRIER PREND LE LARGE

Après avoir démoli leur compatriote, car Eereboudt est né en Belgique ainsi que Strubbe, qui a vu le jour à Boveberke, en 1869, et Louis Bridts, est originaire de Rumps, près d'Anvers, où il naquit la même année, les deux hommes allèrent tranquillement se coucher et dormirent du sommeil du juste jusqu'au lendemain matin.

En se levant, Strubbe demanda à sa femme : « Qu'est-ce que j'ai fait hier soir ? » Comme sa femme lui répondait que l'état de l'homme qu'il avait frappé inspirait de graves inquiétudes, il s'informa si, vraiment, il était si mal que cela et parut se plonger dans de sombres méditations.

Sans doute, il réfléchit qu'il s'était mis dans un mauvais cas, car, ayant pris des fonds et un léger baluchon, il gagna aussitôt le chemin de la Belgique.

Quant à son copain, le marchand de fromages, Louis Bridts, qui habite Lille, rue des Rogations, il a décampé dans la matinée et on suppose qu'il a, lui aussi, franchi la frontière.

DESCENTE DU PARQUET

Ce fut que longtemps après la fuite des coupables, que les camarades du blessé songèrent à aller déclarer à la gendarmerie ce qui s'était passé. De sorte que, quelque diligence que firent les gendarmes, ils arrivèrent trop tard pour les arrêter. Ils durent se borner à tirer une enquête qui ne fut pas des plus aisées, étant donné que les intéressés comprennent à peine le français et le parlent encore plus mal.

Le parquet de Béthune, prévenu, est descendu hier à deux heures à Sallaumines.

Le juge d'instruction s'est d'abord rendu rue de Douai, chez Desprez, où il a interrogé le blessé qui a pu, malgré son état de faiblesse, raconter la scène telle que nous venons de la relater.

Le magistrat a ensuite interrogé les deux témoins, Beuselynck et Gekière, qu'il avait fait mander au commissariat de police de Lens. Leurs déclarations ont corroboré celles du blessé.

Le parquet a regagné Béthune dans l'après-midi.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

ROLE DE LA SESSION

Dix affaires nouvelles viennent d'être renvoyés devant le jury criminel :

Vébouw Frédéric, ouvrier mineur, demeurant à Wavrin. — Attentats à la pudeur.

Cilewaert Henri-Gustave, manœuvre de maçon, demeurant à Billy-Montigny. — Attentats à la pudeur.

Dunelincourt Anatole-Henri, journalier, demeurant au Transloy. — Attentat à la pudeur.

Peters Dominique, jardinier, demeurant à Hénin-Liétard. — Attentats à la pudeur.

Van Acker Jean-François, ouvrier mineur, demeurant à Sallaumines. — Attentats à la pudeur.

Dupon Théophile, ouvrier mineur, demeurant à Barlin. — Suppression d'enfant.

Beligny Paul-Edmond-Joseph, marchand de bestiaux, demeurant à Saint-Martin-lez-Marquion. — Banqueroute frauduleuse, faux en écriture de commerce et usage de faux.

Deschyver François-Jean, Ledent François, Cayez Charles-Louis tous trois ouvriers mineurs, demeurant à Montigny-en-Gohelle. — Meurtre et complicité.

Peudecoeur Jean-Baptiste-Pierre, journalier, demeurant à Lefaux. — Coups à ascendant, suivis de mort.

Dibbaut Gustave, batelier, sans résidence fixe ; Maille Evariste, boucher, demeurant à Wingles ; Dubois Louis, marchand de chiffons, demeurant à Vendin-le-Vieil ; Briquet Louis, brocanteur, demeurant à Harnes ; Masclef Narcisse, cultivateur, demeurant à Meurchin ; Quevy Philippe, ouvrier mineur, demeurant à Billy-Berclau ; Wayolle Emile, mécanicien et marchand tailleur, demeurant à Billy-Berclau ; Desmazières Jules, négociant en grains, demeurant à Carvin ; Martin Eugène, marchand de tourteaux, demeurant à Annay ; Masclef Hippolyte, cultivateur, demeurant à Meurchin. — Abus de confiance et complicité.

La nuit d'un gueux

Véridique tableau de la maison Flora où pour quatre sous on est logé une nuit et où pour deux sous l'on mange.

Le jour on rencontre dans les rues de Lille des pauvres bougres, à l'allure stagnaillée, traînant de lamentables souliers à leurs pieds nus, et il vous est sûrement arrivé de vous demander ce que devenaient ces malheureux la nuit.

Bien sûr ils ne sont pas dans un luxueux caravansérail, alors restent les ponts, — sous lesquels personne ne couche d'ailleurs à Lille, — les kiosques de tramways, les voitures abandonnées ou les abris de la voie publique où un gaz brûle toute la nuit derrière des affiches rouges et bleues.

Il y en a beaucoup qui se nichent ainsi dans des « chambres à coucher » les plus imprévues, mais en général des gîtes plus confortables sont recherchés par les miséreux.

S'ils ont en poche quatre sous, ou s'ils obtiennent un billet du bureau de bienfaisance ils s'en vont vers ce que l'on appelle élégamment les « logements populaires »...

Une taverne de gueux

Voilà encore une journée qui vient de « crever » et avec mes quelques ronds dans ma poche je me dirige, piteux claque-dents en loques, vers une de ces auberges de logeur à bon compte.

Je n'ai que l'embarras du choix. Il y en a rues Malpart, Wicar, des Robleds, des Etaques, Lottin, et l'inscription « Ici on loge » se trouve sur maintes façades.

Les vieilles sales rues de Lille ont à cette heure à peine nocturne une animation inaccoutumée. Des rez-de-chaussée bas, aux plafonds obliques, des estaminets s'échappe une clarté malade de lampes fumeuses.

Les filles dévalent avec des chansons obscènes les escaliers qui crient, leurs « amis » quittent leurs logis qui deviennent des « ateliers » pour attendre dans quelque bar que la vie commune puisse reprendre, c'est-à-dire trois heures du matin.

Je rencontre un vieux bonhomme tous-sottant qui trébuche sur les pavés. Sa vue basse lui joue de mauvais tours. « J'vas chez Flora, me dit-il, t'as qu'à venir avec mi, rue Wicar ! »

Je lui sers de guide, nous arrivons dans le petit estaminet. Ça sent l'étoffe chaude et le graillon. Autour des tables voici tous les compères en misère qui se sont déjà réunis.

Il y en a cinq ou six qui ont réuni leurs économies et mis chacun deux sous à une masse commune pour faire un petit *frichti*. Le pain et le pâté de foie en font l'élément essentiel.

D'autres pour leur repas quotidien, leur unique repas ont recours à l'ordinaire de Flora. La soupe se paie 5 centimes ainsi qu'une portion de légumes.

Flora qui est une maigre petite femme toute desséchée, aux bras squelettiques s'active au milieu de tous ses hôtes, en les interpellant familièrement. Le fourneau est installé dans le coin de la salle et toutes les vapeurs de cette cuisine un peu simpliste constituent encore un moyen de chauffage.

« Tu veux de la bière, petiot ? De la bière de ménage ou de la bière forte ? La première c'est un sou la chope, l'autre c'est deux sous. »

Et nous voilà, mon vieux compagnon et moi, accoudés dans un coin avec deux « bières fortes » devant nous. Mon ami de rencontre est un savetier, en voie de devenir aveugle, et qui a demandé son admission à l'Hospice.

Ça traîne, l'admission, alors en attendant il fait des petites journées chez un collègue, et gagne de quoi vivoter en battant le cuir. Il me renseigne sur les divers hôtes de la maison. L'un n'a pu rentrer à l'hôpital, bien qu'il fousse « tant que ça vous fend le cœur », l'autre est un paresseux qui aime mieux mendigoter que travailler, celui-ci [illegible] et son gosse en poches lourdes, s'offre le mercredi à garder les attelages sur la Grand'Place, celui-là vend des chiens, aux moments perdus que lui laisse son emploi d'aide chez un marchand de ferrailles. Je ne parlerais pas que le gaillard blafard qui fume sa pipe, — objet de luxe, — dans le coin ne l'a pas garnie avec les bouts de cigarettes que je lui ai vu parfois ramasser sur le trottoir.

Une odeur forte, le parfum de la misère, emplit maintenant le petit estaminet. Flora ramasse son argent. Les uns paient avec un billet du bureau de bienfaisance, qui représente 17 centimes et demi, — drôle de compte, n'est-ce pas ? — les autres allongent leurs cinq sous, prix de la première nuit. Ceux qui donnent quatre sous en sont aux nuits suivantes.

Quelques-uns prennent leur petit paquet de nippes — ce sont les propriétaires — et ils montent coucher.

Un lit pour quatre sous

Il y a chez Flora trois grandes chambres consacrées au « logement populaire ». J'étais fort intrigué de voir comment on était couché pour quatre sous, et le spectacle vaut bien le vilain moment à passer...

Une chambre est au troisième, deux autres sont au second. Ce sont de vastes logis barbouillés de vert à la chaux, lézardés mais propres, où six à sept lits se trouvent rassemblés.

Chacun a son lit de fer, sur lequel une paillasse (avec çà et là un sommier en plus), est recouverte d'un drap. Un second drap, une couverture, un « pelochon » dans le genre de ceux des casernes complètent la parure du lit.

Ça n'est pas très chaud, mais enfin, pour un pauvre diable qui pourrait n'avoir que le trouillard pour l'envelopper c'est encore une bonne aubaine.

Les carreaux n'ont pas de rideaux, mais la bilette des gueux est si vite faite à la lueur du lumignon rapidement enlevé ! La plupart se mettent dans les draps à demi-habillés. Les autres jettent leurs hardes sur le lit pour faire « couverture ».

C'est le meilleur moment qu'ils passent, les gueux, que celui où ils dorment ! Il y a qui se mettent au lit à quatre heures de l'après-midi et qui n'en sortent qu'à sept heures du matin. Qui dort dîne, et pendant le temps que le sommeil les tient pelotonnés sous les draps, ils ne sentent pas leur estomac crier.

Hélas ! le lendemain vient tout de même. Vers sept heures on crie au réveil. La chambre est pleine d'une senteur effroyable. Toutes les ratelets, toutes les plaies douteuses ont exhalé leurs odeurs et cela prend à la gorge, terriblement.

On ouvre la porte sur l'air vif quand tout le monde est parti. On aère les lits et le reste.

Tous les quinze jours chez Flora, toutes les trois semaines chez d'autres on change les draps. Il faut quelquefois changer plus souvent à cause des vieux, ou des malades...

Les hôtes redescendent dans l'estaminet. Ceux qui sont dans la misère complète reprennent leur route indécise sur le pavé lillois. Les plus riches se paient un café « qui noir ou au lait » vaut cinq centimes.

C'est la maison du bon marché, on le voit. Quand le jour est revenu pleinement la maison Flora se vide, la rue reprend à son tour ses vagabonds, et l'errance recommence, mon vieux compagnon s'en retourne à son marteau et à ses cuirs, les autres s'acheminent un peu plus vers la misère profonde, d'aucuns, las de lutter, vers les prisons.

ALEX WILL.

20,000 KILOGS SUR DEUX HOMMES

A Wattignies, près de Lille, une monstrueuse chaudière manœuvrée par des ouvriers tombe sur le côté, broyant un homme à mort, en blessant un autre.

Au hameau de l'Amiteuse, dépendant de Wattignies, près de Lille, un horrible accident a encore fait des victimes dans le monde des travailleurs.

Une chaudière que l'on mettait en place a écrasé sous les 20.000 kilog. de son poids deux malheureux. L'un est mort, l'autre est grièvement blessé.

Un déplacement délicat

Au numéro 25 de la route nationale, à l'Amiteuse, se trouve l'ancienne fabrique de chicorée Carré, qui est actuellement en reconstruction pour la société Continentale de Pégamoïd fabrique de simili crin et soie artificielle.

Des travaux y sont effectués par M. Bonnet, entrepreneur à Lille, rue d'Arras.

Dans l'après-midi de jeudi, une chaudière destinée à cette maison, était arrivée, venant de l'usine de MM. Crépelle et Fontaine, constructeurs à La Madeleine.

Cette chaudière du poids formidable de 19.700 kilos fut, avec précaution, placée sur des battens, à peu près à environ 70 centimètres du sol.

Vers 1 heure 20 de l'après-midi, deux ouvriers au service de M. Bonnet, et un monteur de chez Crépelle et Fontaine, étaient occupés à abaisser la chaudière pour l'amener sur des rouleaux. On voulait le faire glisser ainsi jusque dans l'intérieur de l'usine.

On disposa à cet effet un cric sous la lourde masse. Les madriers maintenant la chaudière en équilibre devaient être déplacés au fur et à mesure de la descente de la chaudière.

L'ouvrier de MM. Crépelle et Fontaine, Georges Gobert, 37 ans, demeurant à La Madeleine, rue St-Charles, cour Choquelle, manœuvrait le cric placé à l'avant de la chaudière.

Il était secondé, comme nous le disons plus haut, par deux ouvriers de M. Bonnet. Tout à coup le cric dévia sur sa calle. L'esprit des travailleurs attentifs à la besogne, s'émut de cet événement inattendu.

Le monteur cria : « Gare, camarades, il y a le cric qui vient de bouger ! » En dessous de la chaudière monstre on entendit les madriers qui craquaient. Ces bruits sinistres firent craindre à tous que la chaudière ne suivît soudain une course dangereuse. Deux hommes armés de nouveaux madriers, se glissèrent sous la masse pour renforcer les soutiens fléchissant.

Edouard Leclercq, âgé de 25 ans, demeurant rue Léon-Gambetta, à Thumesnil, venait placer une battens, rapidement à l'endroit où une autre battens venait de se rompre.

C'était périlleux, hardi, mais ces hommes attachés à leur besogne, voulaient avant tout l'accomplir en conscience.

Leclercq dressa la battens, voulut l'arcbouter pour maintenir le bloc immense qui bougea, qui cria sur ses supports...

L'un écrasé, l'autre meurtri

La chaudière oscilla puis tomba dans un fracas effroyable, vers la gauche, sur Leclercq.

Dix-neuf mille sept cent kilos pesèrent sur le malheureux ouvrier. Ce fut un instant d'atrocité que vécurent tous les assistants de cette scène. On n'entendit même pas un râle de l'infortuné, le bruit de la chaudière heurtant le sol, écrasant de la vie et de la matière était un rugissement brutal qui couvrait tout, férocement.

Un autre ouvrier, Augustin Therein, âgé de 29 ans, qui se trouvait contre la masse, échappa extraordinairement à l'écrasement.

Il fut meurtri cependant de cruelle façon par la chaudière.

On le releva avec des contusions aux reins et au dos. Il geignait. On le transporta à son domicile proche, dans le hameau.

Ce pendant d'autres s'occupaient de glisser le cric sous la chaudière pour lui arracher sa pauvre proie. Les longues minutes du sauvetage rallièrent toutes les énergies.

Enfin la chaudière fut levée. On put atteindre le malheureux Leclercq. C'était un cadavre épouvantablement broyé. Le thorax était défoncé, la jambe gauche fracturée en trois endroits. La jambe droite et les épaules luxées étaient couvertes de sang.

Le corps fut transporté chez M. Glorie, lubricant de bas, où le docteur Desrumeaux vint constater la mort.

C'était hélas, tout ce qu'il y avait à faire !

Le blessé Therein examiné donna des inquiétudes, n'avait-il pas des lésions internes ?

Dès que les constructeurs furent avisés de ce terrible accident, M. Crépelle accourut sur les lieux et fit informer la malheureuse épouse de Leclercq, mère d'un enfant de 6 ans, et sur le point d'accoucher.

M. le maire de Wattignies qui s'était rendu sur les lieux avec le garde-champêtre pour procéder aux premières constatations, télégraphia au procureur de la République de Lille, qui désigna immédiatement M. Delalé, juge d'instruction.

Il fallait en effet ouvrir une enquête, établir comment cet horrible glissement avait pu se produire, chercher s'il y avait des responsabilités.

Le Juge et l'Ingénieur

M. Delalé accompagné de son greffier M. Bastoen arrivait à 6 heures sur les lieux de l'accident ainsi que M. Grimpret, ingénieur des ponts et chaussées.

Le magistrat a interrogé plusieurs témoins et a relevé l'état des lieux. Il est allé visiter ensuite le blessé qui lui a déclaré ne plus se rappeler rien de l'accident.

« Je souffre surtout des reins, dit-il, et puis d'en dedans ! »

En partant M. Delalé lui dit : « Ne désespérez pas. Ça va aller beaucoup mieux, vous verrez. » Le blessé, d'un geste ragaillardi, se frappa la poitrine et répondit : « Dah ! tant que ceci n'est pas atteint, on n'est pas là de mourir ! »

M. Delalé est ensuite allé voir le corps de Leclercq, déposé chez M. Glorie, puis il reprit le chemin de Lille.

M. Grimpret après avoir relevé les premiers détails repartit avec M. Delalé.

Il se rendra à nouveau aujourd'hui samedi à l'Amiteuse pour fixer les points nécessaires à son rapport. Dès qu'il aura établi ses conclusions il les transmettra au magistrat enquêteur.

Les émotions de ce drame se sont étendues au delà de l'Amiteuse. Lorsque avec précautions on eut appris à Mme Leclercq le malheur qui la frappait, la malheureuse eut une syncope. On dut la reconduire chez elle dans un état très douloureux.

Le hameau de l'Amiteuse, peuplé de travailleurs a partagé d'une vive façon la sensation angoissante de ce drame comme le monde du Labeur en est trop souvent victime.

L'enquête établira sans doute les responsabilités, s'il y en a. Puisse-t-elle mettre en garde les imprudents contre les faiblesses de précaution, toujours dangereuses, si souvent fatales !

L'affaire de la West-Canadian

L'instruction. — Le rapport de l'expert

M. Ch. Desrumeaux, expert commis par M. Delalé, juge d'instruction, pour étudier le fonctionnement de cette société, dans laquelle un grand nombre de nos concitoyens sont intéressés, a déposé aujourd'hui son rapport.

Ce document comporte près de 250 pages ; nous n'avons pu savoir à quoi tendent les conclusions de l'honorable expert ; mais nous ne serions pas surpris que le juge d'instruction en retienne quelques inculpations sensationnelles.

Nous aurons d'ailleurs occasion d'y revenir.

Dernière Heure

AU SENAT

Le Budget de la Guerre

SEANCE DE NUIT

Paris, 27 décembre. — La séance est reprise à 9 heures et demie. On aborde le budget de la guerre.

M. BOUDENOOT, proteste contre la trop grande facilité avec laquelle l'administration de la guerre demande au Parlement des crédits supplémentaires.

M. BOUDENOOT voudrait qu'on réalisât des économies d'administration. Il s'occupe longuement de la loi des cadres et de la réforme projetée des Conseils de guerre. Il estime que cette dernière réforme est nécessaire. Il faut qu'une bonne loi rende inutiles également les recours personnels et puisse soustraire l'avancement des officiers aux influences extérieures. La loi sur l'avancement ajoute l'orateur est attendue avec impatience par l'armée tout entière.

M. BOUDENOOT pose enfin au ministre de la guerre une question tendant à ce que celui-ci renouvelle les déclarations qu'il a faites à la Chambre sur la situation militaire de nos places fortes, sur la question de nos armements et sur nos effectifs.

M. de MONTFORT présente diverses critiques et regrette la décision récemment prise par la commission sénatoriale de l'armée de réduire les périodes d'instruction militaires.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

La séance est levée à 11 heures 20.

Terrible naufrage
Deux torpilleurs coulés

DEUX TORPILLEURS FRANÇAIS FABORDENT ET COULENT. — LES EQUIPAGES SONT SAUVES.

Londres, 27 décembre. — Les agents du Lloyd à Falmouth ont envoyé le télégramme suivant :

Le remorqueur belge, directeur [illegible] venant de Lorient a annoncé à son arrivée à Falmouth que ce matin de bonne heure pendant une tempête est, à 65 milles nord-est d'Ouessant, les torpilleurs français 79 et 82 qu'il avait en remorque, se sont abordés après avoir brisé leurs amarres et ont coulé.

Les équipages sont sauvés.

Récompenses aux Exposants

Les nominations dans la Légion d'honneur pour les dernières expositions.

Paris, 27 décembre. — La Chambre a voté ce soir le projet portant à l'occasion des Expositions de Milan, d'Amiens, de Tourcoing, de Dusseldorf et de Mannheim.

Pour Milan, le projet accorde 3 croix de commandeur, 15 d'officier et 100 de chevalier ; pour AMIENS, 4 croix de chevalier ; pour TOURCOING, 8 croix de chevalier ; pour Dusseldorf et Mannheim 2 croix d'officier et 16 de chevalier.

Le Secret de la Tombe

Londres, 27 décembre. — Le tombeau de Druce sera ouvert lundi prochain. Seuls seront admis les détenteurs des parties et les experts médicaux.

M. J. H. Druce n'a pas reçu l'autorisation d'assister à l'exhumation.

Les Mineurs de la Loire

Les pourparlers entre le Comité fédéral des mineurs et les Compagnies n'ont pas abouti. — Est-ce la grève ?

St-Etienne, 27 décembre. — Ce soir a eu lieu, à la préfecture, sous la présidence du préfet, une entrevue entre le Comité des houillères de la Loire et le Comité fédéral des mineurs pour trancher le différend qui les divise sur l'interprétation de l'article 3 de la loi Boudenoot.

L'accord n'a pu se faire. Les compagnies manifestent la ferme intention de ne pas céder.

Toutefois, les compagnies solliciteront le Comité fédéral de ne pas rompre les bonnes relations qui existent entre les deux comités.

Le Comité fédéral a manifesté également le désir de voir continuer des rapports courtois et a proposé de soumettre aux ouvriers mineurs les déclarations du Comité des houillères et d'apporter la réponse dans une prochaine entrevue.

COURS DES COTONS

Le Havre, 27 décembre. — Cours de clôture du marché des cotons : tendance facile, 37,00. — Décembre, 74,00. — Janvier, 72,87. — Février, 72,00. — Mars, 71,50. — Avril, 71,25. — Mai, 70,87. — Juin, 70,50. — Juillet, 70,25. — Août, 69,50. — Septembre, 69,32. — Octobre, 67,75. — Novembre, 66,25.